



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 AVRIL 2025**

<p><b>Conseillers municipaux :</b> En exercice : 29 Présents : 22 Représentés : 05 Votants : 27</p> <p><b>Date de la convocation :</b> Le 1<sup>er</sup> avril 2025</p> <p><b>Publication site internet :</b> Le 14 avril 2025</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Étaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p><b>Étaient représentés :</b> M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Agnès CHEVALLIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Madame Catherine CLAVEL, M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET.</p> <p><b>Absentes :</b> Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.</p>
--	--

**Délibération n°26 – DE.2025-045**

**Création d'un jardin partagé sur un terrain mis à disposition par la SEM4V – Convention de mise à disposition**

Rapporteur : M. Jamel BOUCHEHAM

Dans le cadre de l'orientation vers le renforcement du lien social portée par le Centre Socioculturel municipal Éclat de Vie, la Ville d'Ugine souhaite favoriser l'implantation d'un jardin partagé à destination des habitants du secteur du Cottaret.

Ce projet vise à promouvoir la convivialité, le partage de savoir-faire, et l'implication des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Le jardin partagé sera coordonné par le Centre Socioculturel municipal Éclat de Vie, qui assurera l'animation et l'accompagnement des habitants dans la gestion de cet espace collectif. Le projet prévoit également des actions pédagogiques en partenariat avec les acteurs locaux.

Pour la mise en œuvre de ce projet, le bailleur SEM4V met à disposition de la Ville une parcelle située rue des Rosiers, par le biais d'une convention définissant les modalités d'utilisation du terrain. Cette convention précise notamment les obligations respectives des parties en matière d'entretien, d'aménagement et de responsabilité.

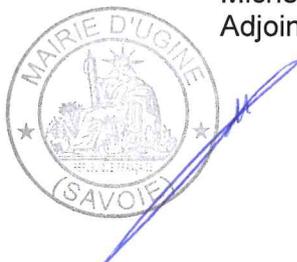
La Ville d'Ugine s'engage à assurer le suivi du projet via le Centre Socioculturel municipal Éclat de Vie et à mobiliser les ressources nécessaires pour son bon fonctionnement.

La commission municipale a examiné le dossier.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Confie la coordination et l'animation du jardin partagé au Centre Socioculturel municipal,**
- **Approuve la mise en place d'un jardin partagé sur le terrain mis à disposition par la SEM4V,**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du terrain avec la SEM4V.**

Secrétaire de séance  
Françoise VIGUET-CARRIN  
Adjointe au Maire



Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Par Délégation du Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250407-20250407\_DE26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025  
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)